

Télémédecine

« Télé » signifie loin, à distance → **Télémédecine** = médecine pratiquée à distance

I. Définition

♥ La **télémédecine** est une des formes de **coopération** dans l'exercice médical, mettant en rapport à distance, grâce aux technologies de **l'information** et de la **communication**, un patient (et/ou les données médicales nécessaires) et un ou plusieurs médecins et professionnels de santé, à des fins médicales de **diagnostic**, de **décision**, de **prise en charge** et de **traitement** dans le respect des règles de la déontologie médicale.

♥ La **télémédecine** doit être distinguée de la notion de **télesanté** (ou e-santé) qui a émergé cette dernière décennie. +++

→ La **télémédecine** constitue un **sous ensemble spécifique** de la **télesanté**, dont la principale particularité tient à ce qu'elle concerne des activités exercées par des professions réglementées.

II. Enjeux

♥ **L'accès équitable** et la **qualité des soins** font partie des enjeux **PRIORITAIRES** pour le **CNOM** (=Conseil National de l'Ordre des Médecins) +++

♥ En toile de fond (= objectif secondaire) : la **maîtrise des dépenses de santé** +++

→ Le potentiel de la **télémédecine** a contribué à une **décélération** des dépenses de santé, tout particulièrement dans la prise en charge des **maladies chroniques** responsables de **60 à 80%** des coûts estimés. Le potentiel de la **télémédecine** est régulièrement mis en avant.

III. Activités

L'acte de **télémédecine** constitue un **acte médical à part entière** ++, quant à son indication et sa qualité. Il n'en est **pas une forme dégradée** ++

→ **L'article 32 de la loi du 13 août 2004** +++ stipule que cet acte est réalisé « *sous le contrôle et la responsabilité d'un médecin en contact avec le patient par des moyens de communication appropriés* ».



Il y a 5 types d'actes de **télé médecine** :

- ♥ Téléconsultation
- ♥ Téléexpertise
- ♥ Téléassistance médicale
- ♥ Télésurveillance médicale
- ♥ Régulation médicale

A) Téléconsultation

Astuce d'Iristamine, ma vieille vieille : « téléconsultation » = Consultation à distance -> le patient est en principe inconnu du service +++

La **téléconsultation** s'effectue naturellement en relation avec le patient. Elle s'exerce dans 2 cas :

- Le cas le + répandu = la **régulation médicale** (environ **15 millions** d'appels par an) : le patient prend contact, par téléphone, avec un centre où le **médecin régulateur** établit le diagnostic de gravité et prend la décision d'orientation du patient. Cette pratique fait déjà appel à des protocoles de bonne pratique et peut s'appuyer sur des systèmes experts.
- Un autre type de **téléconsultation** est appelé à se développer : un **médecin** est consulté à distance par le patient **près duquel se trouve un autre médecin** ou un **autre professionnel de santé**.

→ Ce dernier mode de **téléconsultation** est actuellement évalué en **gériatrie** (en Ile-de-France et en Franche-Comté). Elle intéresse également les **sites isolés** (en Guyane) ou **mobile** (navires marchands ou bâtiments de guerre).

B) Téléexpertise

Astuce : **téléexpertise** = expertise à distance, un médecin sollicite à distance un avis médical

Elle concerne un **échange professionnel** entre **deux** ou **plusieurs médecins**, soit par la concertation entre médecins, soit par la réponse d'un « **médecin distant** » sollicitée par le médecin en charge directe du patient.

Elle n'est pas de nature intrinsèquement différente de la **consultation spécialisée** ou du **deuxième avis**.

→ Elle ne s'en distingue que parce qu'elle s'effectue par la **transmission électronique** de données cliniques, biologiques et/ou d'imagerie et **non** pas par le déplacement du patient ou du médecin distant.

La **téléexpertise** s'est particulièrement développée dans le cadre des réseaux **Périn@t**, en matière de **diagnostic anténatal**, ainsi qu'en **cancérologie**, pour faciliter les réunions de concertation pluridisciplinaire.

→ Elle est amenée à prendre une place déterminante en **imagerie** sous l'effet des incitations actuelles à la mutualisation des compétences et plateaux techniques.

MAIS, elle peut s'étendre à **toutes** les disciplines.



C) Téléassistance médicale

Astuce : Téléassistance médicale = assistance (aide) à distance

Elle correspond à un acte au cours duquel un médecin **assiste techniquement un confrère** à distance +++.

L'application la plus médiatisée, en matière de **téléassistance médicale**, est représentée par la **téléchirurgie**, domaine dans lequel des équipes françaises s'illustrent régulièrement.

Cette application, encore marginale mais déjà déployée dans de nombreux pays, pourrait être appelée à connaître une rapide accélération, en apportant l'expertise opératoire dans un territoire éloigné.

D) Télésurveillance médicale

Astuce : Télésurveillance médicale = surveillance à distance, un patient connu du service est surveillé +++.

Elle se distingue de la **téléconsultation** en ce sens qu'elle concerne un **patient déjà connu** du par le médecin et l'équipe soignante +++.

Elle résulte de la transmission d'un ou plusieurs **indicateurs physiologiques recueillis soit par le patient lui-même** +++ soit par **un autre professionnel de santé**, soit par un **auxiliaire de santé**.

→ Le médecin interprète ces données à distance et modifie la prise en charge, le cas échéant.

Cette **télésurveillance médicale** doit être clairement distinguée de la **téléassistance « sociale »** +++ qui met en œuvre des **services** à la personne en sécurisant, par exemple, le **maintien à domicile**, sous la règle du respect de la protection de la vie privée.

→ Si les deux champs de la télésurveillance médicale et de la téléassistance sociale peuvent se compléter, ils ne doivent pas être confondus.

De nombreuses expérimentations ont permis de valider des applications de **télésurveillance** à domicile dans le cas de l'insuffisance cardiaque, du diabète, de l'insuffisance respiratoire, de l'insuffisance rénale... De même, la **télésurveillance**, associée au télésuivi de consultation, est pratiquée depuis plusieurs années dans certaines unités de dialyse.

E) Régulation médicale

Le médecin du SAMU établit par téléphone un premier diagnostic. Il organise les soins en fonction des informations fournies.



IV. Éléments à résoudre

→ Sur le plan juridique

La loi doit consolider l'existence de la **télé médecine** sur des **bases juridiques affirmées**.

Elle doit permettre son développement par des **conventions de coopération**, entre professionnels comme entre établissements et en assurer la sécurité par des **protocoles de mise en œuvre** sur les volets médicaux, techniques et financiers.

Tout acte de **télé médecine** doit s'exercer dans un **cadre formalisé, matérialisé** par un contrat, comportant un **protocole** médical et technique de mise en œuvre et une description des relations devant exister entre partenaires impliqués, ainsi qu'entre ces derniers et le patient +++.

→ Sur le plan des compétences

Une **formation spécifique** a déjà été organisée par les structures qui ont le plus largement développé ces applications.

- C'est ainsi que le service **FMC** (Formation Médicale Continue) de l'AP-HP, par exemple, a élargi ses formations à la **télé médecine**, il y a moins de **10 ans**. Elles sont tournées vers l'administration et l'utilisation des dispositifs déployés dans les réseaux coordonnés par les établissements de l'AP-HP. Elles présentent cependant une limite dans la mesure où elles ne concernent que les établissements et les médecins **hospitaliers**.

→ Sur le plan financier

L'**acte médical** (qu'il s'agisse de **téléconsultation**, de **téléexpertise**, de **télesurveillance** ou de **téléassistance médicale**) correspond à un **temps médical** et une **compétence** dont la reconnaissance implique une **rémunération spécifique** prévue et encadrée par la «protocollisation» précédemment évoquée.

Sa réalisation requiert un **investissement** en matériels, logiciels et de services qui doit être pris en considération, de même que les moyens relatifs à la coordination et à l'organisation de ces nouvelles pratiques assurées en coopération.

Place aux dédicaces :

- ♥ Dédi à la team histo : Janna, Marion, Asia (les plus mimis)
- ♥ Dédi à Meleville qui me fait mourir de rire à chaque fois
- ♥ Dédi à Gaël le gaté
- ♥ Dédi à Marwa bien évidemment, Rania, Lina et Sirine
- ♥ Dédi à mes fillots, les meilleurs qui vont tout déchirer
- ♥ Dédi à vous parce que vous êtes trop fort et vous n'abandonnez pas malgré la difficulté de cette année, vous pouvez être fier de vous d'être arrivé jusqu'ici <3

Si jamais vous avez besoin de parler ou que vous vous sentez seuls, venez sur Messenger Norah SIDIBÉ.



Coeur sur vous <3

Le tutorat nicois est gratuit et général. Toute reproduction ou vente est interdite.